

au Canada, pour payer la seule dette du gouvernement fédéral. C'est là que c'est grave. C'est un gouvernement en faillite, quoi!

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Grégoire: Plus de dettes que d'argent, dans le pays.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Grégoire: Monsieur le président, c'était régulier, car je répondais aux interruptions.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député de Lapointe, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de répondre au député de Lapointe, mais j'aimerais lui raconter une histoire.

M. Grégoire: Vais-je la comprendre?

L'hon. M. Sharp. Il s'agit d'un entretien entre le chef du Crédit social à la Chambre, à cette époque-là, M. Blackmore, et le gouverneur de la Banque du Canada. M. Blackmore suggérait des moyens du genre de ceux que préconise le député, et M. Towers lui répondit: «Monsieur Blackmore, le financement des dépenses du gouvernement au moyen de l'émission de numéraire est la deuxième des plus anciennes professions du monde».

M. Olson: Monsieur le président, j'espère que les membres de tous les partis sont maintenant prêts à approuver les crédits de l'année financière qui s'achève. J'espère que mes observations de cet après-midi seront conformes à cette intention. Je ne vais pas me mêler des prétentions des vieux partis, qui cherchent à s'attribuer le mérite des initiatives prises par la Commission canadienne du blé depuis des années.

A mon avis, que cela plaise ou non au ministre comptable pour la Commission du blé, il doit convenir que les députés devraient avoir le moyen de s'enquérir des opérations d'une commission créée par le Parlement. Je suis d'accord avec lui, certes, lorsqu'il laisse entendre que personne ne devrait chercher à utiliser les initiatives prises par la Commission canadienne du blé pour en tirer des avantages politiques. D'autre part, j'espère qu'il ne va pas pousser la chose au point de se soustraire à sa responsabilité à l'égard de la Commission canadienne du blé pour débouter nos demandes de renseignements sur les opérations de la commission.

• (5.20 p.m.)

Je sais que la déclaration du ministre est conforme à la recommandation soumise par le conseil consultatif à la Commission canadienne du blé, c'est-à-dire qu'il faudrait dissiper l'impression créée chez les Canadiens que les paiements versés aux agriculteurs,

par la Commission canadienne du blé, sont en quelque sorte des subventions du gouvernement. Le problème n'est pas d'hier. A propos des versements, c'est à tort qu'on a reproché aux divers gouvernements de subventionner à outrance nos producteurs de blé. Je suis d'accord avec le ministre. Dès qu'un parti politique a tenté de les justifier, un regrettable contrecoup s'est produit. Dans les villes et même à la campagne, des gens s'imaginaient que l'argent provenait du trésor fédéral. Bien entendu, le ministre et quiconque est au courant des opérations de la Commission du blé savent qu'il n'en est rien. C'est le produit supplémentaire des ventes de blé qui permet les versements. Il serait bon que les Canadiens de toutes les conditions sociales et de toutes les régions le comprennent bien.

Je ne crois pas que le fait de poser des questions au ministre sur l'activité de la Commission canadienne du blé ou sur les résultats de cette activité signifie que les ministres interviennent dans les affaires de la Commission. En effet, c'est le ministre qui est responsable de la Commission à l'heure actuelle. Comme je l'ai déjà dit, nous devons certainement disposer d'un moyen de communiquer nos opinions à la Commission canadienne du blé, quant aux plaintes et à son activité générale envisagée sous l'angle des résultats. J'espère que le ministre ne poussera pas la distinction entre ses responsabilités et celles des autorités de la Commission canadienne du blé au point de nous faire perdre le moyen actuel de leur communiquer des plaintes.

J'ai dit que je serais bref. Je passe maintenant à une autre question. Dans son discours sur la Commission du blé, le ministre a dit que celle-ci avait abattu une bonne besogne. Je pense comme lui. Toutefois je vois bien des choses qui clochent en ce qui concerne les ventes de céréales au cours de la présente campagne agricole. Je suis convaincu, après toutes les enquêtes et les déclarations faites d'un bout à l'autre du pays, que les chemins de fer, et notamment le Pacifique-Canadien, ne se sont pas acquittés de leur tâche de façon satisfaisante. De fait, je pense qu'il est juste de dire que les livraisons depuis le Sud de l'Alberta, au moins jusqu'à la fin de janvier 1966, sont probablement les plus faibles de toute campagne agricole des six ou sept dernières années. Je dis cela, monsieur le président, car un grand nombre de points d'expédition d'Alberta avaient encore un contingent de deux boisseaux par acre à la fin de janvier. Le contingent n'a pas été aussi bas. . .

Une voix: A la fin de février également.

M. Olson: . . . depuis de nombreuses années. Je ne parviens pas à m'expliquer pour-